

**De:** Service d'information de Washington [USINFO-ACTUALITES@STATELISTS.STATE.GOV] de la part de America.govCompList@STATE.GOV  
**Envoyé:** 17 juin 2009 21:11  
**À:** USINFO-ACTUALITES@STATELISTS.STATE.GOV  
**Objet:** [USINFO-ACTUALITES] La lutte contre la traite, élément essentiel de la politique étrangère amér

La lutte contre la traite, élément essentiel de la politique étrangère américaine

(Le secteur public et le secteur privé doivent s'y associer plus étroitement.) (992)

Par Jane Morse  
Rédactrice

Washington - Le gouvernement Obama considère la lutte contre la traite des personnes, tant aux États-Unis qu'à l'étranger, comme un élément essentiel de la politique étrangère américaine, a indiqué la secrétaire d'État, Mme Hillary Clinton, le 16 juin lors de la publication par le département d'État du neuvième rapport annuel sur la traite des personnes.

Elle a souligné à cette occasion la nécessité d'établir un plus grand nombre de partenariats entre le secteur public et le secteur privé en vue de lutter contre ce fléau.

« Le réseau criminel qui asservit des millions de personnes ne connaît pas les frontières et s'étend à tous les continents, a-t-elle fait remarquer. Notre action doit être aussi internationale. Nous sommes résolus à ouvrir de concert avec tous les pays. »

Le président Obama a condamné la traite des personnes comme une flétrissure de notre humanité commune. Selon l'Organisation internationale du travail, au moins 12,3 millions d'adultes et d'enfants font l'objet d'une exploitation tant dans le domaine du travail que dans le domaine sexuel.

La traite des personnes, a dit Mme Clinton, touche pratiquement tous les pays, y compris les États-Unis. Afin de lutter contre ce problème, les États-Unis financent l'exécution de 140 programmes de lutte dans quelque 70 pays, ainsi que le fonctionnement de 42 groupes de travail destinés à s'attaquer à ce problème sur le territoire américain.

Les États-Unis figureront dans le rapport de 2010

Le département d'État des États-Unis doit, en vertu de la loi, soumettre chaque année au Congrès un rapport sur les mesures prises par les États étrangers en vue de mettre fin aux formes graves de la traite des personnes. Ce rapport porte cette année sur 175 pays, qui sont classés en fonction de critères fixés par la loi américaine sur la protection des victimes de la traite promulguée en 2000.

Les pays qui ne font pas des efforts suffisants pour se conformer aux critères minimums font partie de la catégorie 3. Un tel classement peut inciter les États-Unis à cesser leur aide non humanitaire qui n'est pas

liée au commerce. Dix-sept pays, dont la Birmanie, la Corée du Nord, Cuba, l'Iran et la Syrie, font partie de cette catégorie.

La catégorie 2 comprend les pays dont les dirigeants ne se conforment pas totalement aux critères minimums de la loi de 2000, mais qui font des efforts importants à cet effet. Ces pays comptent aussi un nombre important de victimes de la traite, ou bien ce nombre ne cesse de s'y accroître faute de mesures suffisantes pour s'attaquer à ce problème. Selon de récentes modifications apportées à la loi de 2000, les pays qui figurent dans la catégorie 2 pendant deux années consécutives sont rétrogradés automatiquement dans la catégorie 3.

Le rapport annuel sur la traite des personnes, a souligné Mme Clinton, ne constitue pas un acte d'accusation pour une inaction passée, mais « des directives pour faire des progrès à l'avenir ».

« À l'aide de ce rapport, a-t-elle dit, nous espérons attirer l'attention sur l'ampleur de cette forme moderne d'esclavage de sorte que tous les États puissent voir là où des progrès sont réalisés et là où il est nécessaire de faire davantage. »

La secrétaire d'État a également annoncé que le rapport de l'année prochaine porterait aussi sur les États-Unis, même si le ministère américain de la justice établissait chaque année un rapport traitant uniquement du problème de la traite aux États-Unis.

#### Les difficultés économiques et la traite

Selon le rapport de cette année, qui porte sur la période allant d'avril 2008 au mars 2009, la crise financière actuelle risque d'accroître la traite des personnes de par le monde.

« Du fait de cette crise, indiquent les auteurs du rapport, deux tendances antagonistes - la réduction de la demande de main-d'œuvre et le nombre croissant de travailleurs disposés à prendre des risques encore plus grands à des fins économiques, semblent s'être conjuguées pour faire augmenter le nombre de travailleurs migrants qui font du travail forcé et celui des prostituées. »

La crise financière grève aussi les ressources des pays donateurs et des philanthropes. Il s'ensuit que les organisations non gouvernementales qui administrent des centres d'hébergement et de réinsertion des victimes de la traite ont des difficultés, a indiqué le directeur des services du département d'État chargés de surveiller la traite des personnes et de la combattre, M. Luis CdeBaca.

Bien que la majorité des pays aient adopté des lois interdisant toutes les formes de la traite des personnes, de nombreux pays n'ont pas traduit en justice ceux qui les enfreignent, indiquent le rapport de cette année et une étude récente de l'ONU.

M. CdeBaca, qui a lui-même été procureur de l'État fédéral dans de nombreuses affaires de traite, a fait remarquer que l'ONU avait récemment rendu public son propre rapport sur la traite mondiale des personnes, selon lequel deux pays sur cinq n'ont pas encore condamné une seule personne à ce titre, alors que les poursuites en justice constituent un moyen de dissuasion important.

#### Hommage aux personnes qui ont joué un rôle important dans la lutte contre la traite

Outre un certain nombre de sénateurs et de représentants des États-Unis, deux militantes de la lutte contre la traite des personnes, Mariliana Morales Berrios (Costa Rica) et Vera Lesko (Albanie), ont assisté à la cérémonie de parution du rapport au département d'État. Mme Berrios a fondé en 1997 un centre de

réinsertion pour aider les victimes de la traite à entamer une nouvelle vie avec les membres de leur famille. Mme Lesko a risqué sa vie pour héberger des victimes.

Ces deux femmes figurent parmi les neuf personnes auxquelles le département d'État a rendu hommage pour leur rôle dans la lutte contre la traite des personnes. Ces autres personnes sont : Benjamin Perrin (Canada), George Vanikiotis (Grèce), Sunitha Krishnan (Inde), Elly Anita (Indonésie), Aida Abu Ras (Jordanie), Alice Nah (Malaisie) et Inacio Sebastio Mussanhane (Mozambique).

(Les articles du «America.Gov» sont diffusés par le Bureau des programmes d'information internationale du département d'Etat. Site Internet : <http://www.america.gov/fr/>)

\*\*\*\*\*

L'édition AFRIQUE du Washington File est diffusée par les Programmes d'information internationale du département d'État des États-Unis. Pour plus de détails, allez à <http://www.america.gov/fr>

\*\*\*\*\*

(Pour toute aide relative à votre abonnement, envoyez le mot HELP dans un message adressé à [LISTSERV@STATELISTS.STATE.GOV](mailto:LISTSERV@STATELISTS.STATE.GOV))